



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 23 mai 2023 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Départ après la 6 <sup>ème</sup> délibération
5 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
6 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
7 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
8 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
9 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir d'Esther POTIN
10 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Arrivé après la 11 <sup>ème</sup> délibération
11 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Florian MAITRE
22 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
23 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
24 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
25 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
26 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
27 MERY	T FONTAINE Nathalie	
28 MERY	T ROULET Stéphane	Départ après la 13 <sup>ème</sup> délibération
29 MOTZ	T CLERC Daniel	
30 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
31 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
32 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
33 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
34 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
35 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
39 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
40 TREVIGNIN	S CHAPUIS Nicolas	
41 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	Arrivée après la 4 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir d'Yves MERCIER

24 communes présentes

**Absents excusés :**

LE BOURGET DU LAC

RAMEL Sandrine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 mai 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 42 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 2      Année : 2023  
Exécutoire le : 31 MAI 2023  
Notifiée le : 31 MAI 2023  
Visée le : 31 MAI 2023  
Publiée le : 31 MAI 2023

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Remplacement de Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET auprès de la commission d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chanaz

Monsieur le Président rappelle que la commune de Chanaz a approuvé une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et a décidé de sa révision le 10 avril 2015 pour élaborer une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur son territoire.

Pour rappel, les AVAP peuvent être créées sur des quartiers, des espaces bâtis, des sites non bâtis ou des paysages, pour des motifs d'intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique. Elles ont pour objet la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Une commission locale a été créée pour assurer le suivi de l'AVAP, composée de 5 élus communautaires et de 7 membres extérieurs (préfet, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine, Personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernés).

Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET avait été élu le 28 juillet 2020 membre de la commission AVAP de Chanaz. Suite à sa démission du conseil municipal de Vions, il convient de procéder à son remplacement.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- CONSTATE l'élection de Monsieur Manuel ARRAGAIN en tant que membre de la commission AVAP de Chanaz.

Aix-les-Bains, le 23 mai 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 42
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 2: Remplacement de Monsieur Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET auprès de la commission d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Chanaz

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/05/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 31/05/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4556 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230523-d4556-DE

---

**Date de décision :** 23/05/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité  
5.7.6. Autres

